

Syndicat Professionnel de la Batellerie Artisanale

E Mail: syndicat.laglissoire@gmail.com

Pour tenir compte des difficultés de liaisons résultant de l'itinérance de notre profession, Merci d'adresser le courrier en double exemplaire :

Mr Daniel CLAEYS – Président – 13 rue Basse -77130 MAROLLES SUR SEINE <u>calimero-fluvial@hotmail.fr</u>
Mr Jacques DELHAY – secrétaire – 1158 Chemin du halage – 59500 DOUAI <u>ms.esmeralda@proximus.be</u>
Mr Andy FOUQUIER - section seine- 77130 MONTEREAU <u>fouquier.andy@gmail.com</u>

MAROLLE le 00/00/11

Mr VIEU, Mr PAPINUTI

Le syndicat la glissoire vous sollicite en temps que personnalité (piece jointe 1), nommé au conseil de surveillance du grand port maritime de Rouen, sur l'avis a la batellerie N°2009/52 du 23 septembre 2009 (piece jointe 2) qui fixe les conditions de stationnement du ponton roulier de RADICATEL vous avez le pouvoir de faire changer cette reglementation (piece jointe 5)

Les autorités portuaires ne nous laissent le droit d'y accoster que pendant le temps de la manutention ,en attente de déchargement ,ils nous invitent a ce garer le long du quai de RADICATEL, quand le quai est libre de navire sinon direction les coffres d'amarrage de QUILLEBOEUF operation d'accostage dangereux (piece jointe 6), mais les défenses de protection du quai qui sont aux dimensions des mesure des navires nous repoussent au large d'environ 90 cm et donc les échelles de débarquement pratiquement inaccessible ce qui rend les opérations d'accostage très dangereuse pour pas qu'une personne tombe dans l'eau en se débarquant au quai

Alors qu'une solution excite non dangereuse et sans risque

Celle d'autorisé légalement les bateaux d'attendre au ponton roulier de déchargement qui lui sert a la manutention

Bien sur cela ne vat pas plaire aux pilotes de mer des navires car ils doivent ralentir lorsqu'il y a présence d'un bateau même au quai aussi mais la il ne le respecte pas dans ce cas la ! Ils vous diront certainement que l'on se trouve dans le chenal navigable mais la photo du navire HISPANIA (piece jointe 3 & 4) fait voir que cela les gènes pas

Nous vont demandons donc de bien vouloir faire changer cette acte réglementaire de manière a qu'un bateau fluvial qui doit y vider puisse stationner en dehors des heures d'opérations portuaires

Dans l'attente recevez mes salutations

Pour le président le responsable seine de la glissoire

Mr FOUQUIER